



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9153<sup>e</sup>** séance

Lundi 17 octobre 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Biang . . . . .	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Brésil . . . . .	M. Costa Filho
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Ghana . . . . .	M. Agyeman
	Inde . . . . .	M. Raguttahalli
	Irlande . . . . .	M. Mythen
	Kenya . . . . .	M. Kimani
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La question concernant Haïti

Lettre datée du 8 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/747)

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2022/761)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation concernant Haïti

**Lettre datée du 8 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/747)**

**Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2022/761)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Belize, de la République dominicaine et d'Haïti à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, et à M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Ifigeneia Kontoleon, Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/747, qui contient une lettre datée du 8 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2022/761, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> La Lime.

**M<sup>me</sup> La Lime** (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai présenté un exposé au Conseil il y a trois semaines (voir S/PV.9136), j'ai mentionné trois crises croisées – économique, sécuritaire et politique – qui étaient en train de précipiter la chute d'Haïti. Une crise humanitaire est aujourd'hui imminente. Moins de quatre jours après ma

déclaration, le Gouvernement a confirmé le premier cas de choléra détecté en Haïti depuis plus de trois ans.

En quelques semaines, des dizaines de cas supplémentaires ont été confirmés, dont plus de la moitié ayant entraîné la mort, et il y a des centaines d'autres cas suspects dans les départements de l'Ouest et du Centre. Vingt-cinq de ces décès ont été recensés rien que dans la prison de Port-au-Prince. On suspecte également des cas dans la prison de Croix-des-Bouquets. Alors que le choléra se propage silencieusement dans certains quartiers de Port-au-Prince, en particulier à Cité-Soleil, des bandes organisées continuent de bloquer le terminal de Varreux, où est stockée la plus grande partie du carburant du pays. Cela a des conséquences catastrophiques pour les infrastructures de base d'Haïti, perturbant le fonctionnement des hôpitaux et l'approvisionnement en eau dans le pays, mais aussi la lutte contre le choléra. Sans carburant, les poubelles ne sont pas ramassées dans la rue, et les pluies torrentielles provoquent des inondations et, mélangées aux ordures, créent des conditions insalubres qui favorisent la propagation des maladies.

Ni le travail héroïque de la police, qui manque toujours cruellement de personnel et de moyens, ni les efforts politiques n'ont permis d'atténuer la situation. Comme toujours, ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables des Haïtiens qui sont les plus durement touchés. La réalité est que si le carburant n'est pas acheminé librement, Haïti ne sera pas en mesure de faire face à la crise actuelle. Malgré tout ce qu'a fait la Police nationale d'Haïti pour rouvrir les routes et les quartiers résidentiels, le port où le carburant est entreposé reste un problème. En outre, la pénurie de carburant a des répercussions sur la mobilité et l'action de la police. Les appels lancés par le corps diplomatique et d'autres acteurs, notamment l'ONU, en faveur de l'ouverture d'un couloir humanitaire sont restés sans réponse.

La situation générale n'est pas meilleure. Près de 1 000 enlèvements ont été signalés rien qu'en 2022, et l'insécurité généralisée continue d'empêcher des millions d'enfants d'aller à l'école, isole des quartiers entiers et fait que des familles sont victimes d'extorsion et brûlées vives dans leur maison. Nous espérons que l'arrivée ce week-end à Port-au-Prince d'équipements tactiques importants achetés par Haïti et livrés par le Canada et les États-Unis d'Amérique permettra à la police de reprendre le contrôle de la situation.

En ce qui concerne la situation politique, la résolution 2645 (2022) a suscité un sentiment d'urgence parce que pour la première fois, le Conseil demande

au Gouvernement de rendre compte des efforts qu'il déploie pour établir un cadre pérenne, assorti de délais et communément accepté, en vue d'un processus politique dirigé par les Haïtiens. Sur la décision du Conseil, j'ai intensifié mes efforts afin d'amener les acteurs clés à la table des négociations et, par un dialogue constant, j'ai entretenu la dynamique entre les parties concernées afin d'établir un cadre pour un processus politique renouvelé.

Depuis août, la société civile mène une initiative qui a failli rassembler enfin tous les acteurs autour d'une proposition commune. Avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, les acteurs économiques, sociaux et politiques ont commencé à définir des moyens concrets d'aller de l'avant, lançant un nouveau cycle de discussions entre les divers blocs. Cependant, les pourparlers ont échoué, l'esprit de compromis a reculé, et comme on l'avait malheureusement déjà vu, les intérêts particuliers ont fait changer le ton de la conversation.

Ces pourparlers se poursuivent néanmoins, et des représentants de la société civile se sont réunis hier pour relancer un large consensus. Les bons offices de l'ONU n'ont jamais été aussi importants s'agissant d'offrir aux Haïtiens la possibilité de s'unir et de s'accorder sur la voie qui mènera le pays à la stabilité. Les acteurs du secteur privé qui se sont montrés disposés à appuyer la réforme doivent continuer de fournir un appui à cet égard, en reconnaissant qu'ils ont un rôle important à jouer.

C'est dans ce contexte d'insécurité et de crise humanitaire que le 7 octobre, le Conseil des ministres a autorisé le Premier Ministre à demander l'aide d'une force armée spécialisée internationale pour assurer le libre acheminement de l'eau, du carburant et des fournitures médicales afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation. Je ne puis que réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général aux partenaires d'Haïti afin qu'ils examinent d'urgence cette demande d'apporter une aide immédiate aux personnes déjà extrêmement vulnérables.

Alors que les manifestations exigeant la démission du Premier Ministre et de son se poursuivent, certains y voient un nouveau rappel du rôle que jouent les intérêts économiques et politiques bien ancrés dans la résistance aux efforts du Gouvernement pour réformer le système des recettes fiscales et douanières dans l'intérêt du Trésor public et de l'ensemble de la population. Le débat sur les sanctions est donc lancé. Les Haïtiens utilisent activement les réseaux sociaux et les débats radiophoniques pour exprimer leur appui à l'adoption de sanctions strictes et ciblées contre ceux

qui alimentent la violence pour empêcher des changements qui menacent les pratiques de corruption établies de longue date.

Comme je l'ai souligné dans mon exposé le mois dernier, face à l'ampleur des troubles civils persistants, de la violence et des pillages, y compris d'entrepôts du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF, les droits fondamentaux sont gravement compromis dans tout le pays. Les bandes organisées continuent de blesser, d'enlever, de violer et de tuer, et le rapport sur les droits humains portant sur la violence sexuelle perpétrée par les bandes organisées, publié vendredi, souligne que les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés. Le viol est systématiquement utilisé comme arme de contrôle et de terreur. Tout renforcement de l'appui à la sécurité en faveur de la Police nationale d'Haïti doit s'accompagner d'un appui au système judiciaire, non seulement pour garantir l'application du principe de responsabilité, mais également pour étayer les initiatives nationales, notamment la proposition de mettre en place des pôles judiciaires spécialisés chargés de poursuivre les infractions commises par les bandes organisées, ainsi que les crimes financiers.

Le dénuement économique fait que la population n'avait pas été aussi vulnérable depuis des années. La violence des bandes organisées limite considérablement l'action des acteurs humanitaires face à une maladie résurgente et à la faim, un nombre record de 4,7 millions de personnes étant en situation d'insécurité alimentaire aigüe, et des dizaines de milliers d'entre elles se trouvant au bord de la famine. L'urgence de la situation est en train de déchirer le tissu politique et social du pays.

Un règlement global passe par une solution politique dirigée par les Haïtiens, mais cette solution continue de faire défaut, et elle ne suffira plus, à elle seule, à remédier à la crise actuelle. Pour aider les institutions haïtiennes à rétablir l'ordre civil et à lutter contre l'impunité et pour épargner des milliers de vies qui, sans quoi, seront perdues, les membres du Conseil doivent agir de manière énergique pour aider à s'attaquer aux fléaux persistants de l'insécurité et de la corruption en Haïti.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante

spéciale La Lime de son exposé, et de son action. Je tiens également à remercier par avance M<sup>me</sup> Kontoleon, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Je me dois de saluer la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, M. Génésus, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, et du Représentant permanent du Belize, M. Fuller, qui est ici au nom de la Communauté des Caraïbes. Nous attendons avec intérêt d'entendre leurs déclarations et de connaître leurs importantes perspectives régionales.

Récemment, le *New York Times* a publié un article bouleversant sur Haïti. Il relate l'expérience de Christelle Pierre, une civile qui ne connaît que trop bien l'instabilité et la violence qui sévissent en Haïti. Alors qu'elle était enceinte de six mois, des membres de bandes organisées ont envahi le quartier où habitait Christelle à Port-au-Prince. Lorsqu'ils en sont partis, ils n'ont laissé que mort et destruction. Son quartier entier a été incendié. Son mari a été tué d'une balle dans la tête et son corps a été mis à feu en pleine rue. Aujourd'hui, Christelle et son nouveau-né sont sans abri, dans un pays plongé dans la crise. Comme elle l'a déclaré au *New York Times*, « Il n'y a pas d'abri, pas de nourriture, pas de médicaments, pas de travail. Il n'y a que le chaos ».

Il n'y a jamais eu de moment plus opportun pour venir en aide aux Haïtiens dans le besoin. Confrontés à une violence et une instabilité extrêmes, les dirigeants et le peuple haïtiens implorent de l'aide. Le Premier Ministre et le Conseil des ministres haïtiens, de même que le Secrétaire général, ont appelé la communauté internationale à s'attaquer à la détérioration des conditions de sécurité et à augmenter son aide humanitaire. En réponse, nos équipes sont sur le terrain, œuvrant aux côtés des travailleurs de la santé et des organisations non gouvernementales d'Haïti pour lutter contre l'épidémie de choléra et porter secours aux personnes dans le besoin. Nous sommes toujours le plus important donateur d'aide humanitaire à Haïti.

Dans les jours qui viennent, les États-Unis apporteront une assistance supplémentaire à Haïti, notamment une aide médicale indispensable. Par ailleurs, nous sommes très attentifs aux conditions de sécurité. Aux côtés du Canada, nous avons, entre autres, aidé à coordonner la livraison, à la Police nationale d'Haïti, d'équipements de sécurité cruciaux achetés par le Gouvernement haïtien. Il s'agissait par exemple de véhicules tactiques et blindés et d'autres fournitures. Cette assistance aidera la Police nationale d'Haïti à lutter contre la violence en bandes organisées et à rétablir la

stabilité, la sécurité et la primauté du droit. De plus, les États-Unis agissent en amont pour traquer les acteurs malveillants. Nos nouvelles politiques de restriction des visas s'appliquent aux responsables, actuels et anciens, du Gouvernement haïtien soupçonnés d'être associés à des bandes de rue et à d'autres organisations criminelles. Ceux qui soutiennent ou facilitent le trafic d'armes ou de stupéfiants doivent en subir les conséquences.

Mais un problème de cette ampleur ne saurait être réglé par un seul pays, ni même par une poignée de partenaires dans la région. Il exige une action internationale concertée. Il exige une coopération internationale robuste. Et il exige une action urgente du Conseil de sécurité. Il ne suffit pas d'exprimer nos préoccupations ou de condamner la violence. Conformément à ce que prévoit la Charte des Nations Unies, nous devons mobiliser les ressources et les prérogatives du Conseil et du système des Nations Unies. Voilà pourquoi les États-Unis et le Mexique ont travaillé en étroite collaboration pour rédiger deux nouveaux projets de résolution, deux textes dont nous espérons que le Conseil les appuiera unanimement.

Le premier projet de résolution imposerait des sanctions financières aux acteurs criminels qui infligent tant de souffrances au peuple haïtien. Il est temps de faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes. Le texte prendrait pour cible les responsables de violences en bandes organisées, de trafic d'armes, d'attaques contre le personnel des Nations Unies, d'enlèvements de citoyens innocents, de violations des droits humains et de violences sexuelles et fondées sur le genre. Il s'attaquerait aussi aux personnes qui bloquent les ports d'Haïti et l'acheminement d'aide humanitaire au peuple haïtien. Le régime de sanctions de l'ONU permettrait d'empêcher ces acteurs criminels d'avoir accès à des institutions financières réputées, et il s'emploierait à geler leurs avoirs et à interdire leurs déplacements internationaux. En outre, ses dispositions relatives à un embargo sur les armes empêcheraient la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, d'armes aux bandes criminelles et à leurs chefs, tels qu'inscrits sur les listes du Conseil. Dans ce projet de résolution, Jimmy Chérizier, également connu sous le surnom de « Barbecue », est nommément assujéti à ces sanctions. Il est directement responsable de la pénurie de carburant dévastatrice qui paralyse le pays. Adopter ce projet de résolution, ce serait prendre des mesures concrètes pour lui demander des comptes, à lui comme à nombre d'autres criminels violents.

Le deuxième projet de résolution sur lequel nous travaillons autoriserait une mission internationale d'assistance à la sécurité qui ne dépendrait pas de l'ONU, afin d'améliorer les conditions de sécurité et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dont le pays a désespérément besoin. Cela correspond à l'une des options que le Secrétaire général a recommandées à l'examen du Conseil de sécurité. C'est là encore une réponse directe à la demande d'assistance internationale qu'ont faite le Premier Ministre Ariel Henry et le Conseil des ministres haïtien pour aider à rétablir la sécurité et à atténuer la crise humanitaire. Nous avons également mené de larges consultations auprès d'autres parties prenantes en Haïti, notamment la société civile et le secteur privé.

Ce projet de résolution proposerait une mission limitée qui ne relèverait pas de l'ONU, dont la portée serait soigneusement définie, et qui serait dirigée par un pays partenaire affichant la grande expérience indispensable à l'efficacité de cette initiative. À l'ONU et à l'échelle du Gouvernement des États-Unis, nous collaborerons avec nos partenaires et les autres membres du Conseil pour définir précisément les paramètres spécifiques de cette mission, et les États-Unis étudieront les moyens les plus efficaces de lui apporter directement l'appui, les éléments habilitants et les ressources nécessaires. Cette mission internationale d'assistance à la sécurité, qui ne relèverait pas de l'ONU, opèrerait en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle faciliterait un appui international à la Police nationale d'Haïti, ainsi qu'aux garde-côtes. En contribuant à l'amélioration des conditions de sécurité sur le terrain, il serait alors possible d'acheminer une aide ô combien nécessaire jusqu'aux populations dans le besoin et de remédier à l'épidémie de choléra en cours. En définitive, une telle mission sera tributaire de l'appui des États Membres de l'ONU, et ce projet de résolution demande explicitement des contributions en personnel, en équipement et en autres ressources. L'heure est cruciale : le Conseil et le monde doivent répondre présent.

Pour parler franchement, nous avons bien conscience du bilan des interventions internationales en Haïti et, plus particulièrement, des préoccupations que suscite l'autorisation, par le Conseil, d'une réponse susceptible d'aboutir à un format de maintien de la paix à durée indéterminée. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent désormais envisager leur rôle sous un angle différent. Nous devons chercher une autre voie, une voie qui puisse mieux remédier à la crise humanitaire et de sécurité qui sévit en Haïti et qui

permette de répondre directement aux besoins du peuple haïtien. Face aux conséquences humanitaires tragiques, d'une ampleur qu'on n'avait jamais observée auparavant, il faut une aide internationale efficace, mais ciblée. Elle doit en outre s'accompagner d'un appui au dialogue politique et pouvoir compter sur la communauté internationale pour exercer une pression constante sur les acteurs qui soutiennent les activités des bandes organisées. Cela donnera au peuple haïtien la possibilité de souffler dont il a tant besoin pour réfléchir au-delà de la survie immédiate et s'atteler à définir un avenir meilleur.

Un État Membre a fait appel à nous, les Nations Unies, pour que nous lui apportions une aide urgente. Haïti s'est tourné vers nous en ces temps difficiles. Il nous incombe, à nous, membres du Conseil de sécurité chargés de maintenir la paix et la sécurité internationales, de nous unir pour aider à rétablir la paix et la sécurité dans l'intérêt du peuple haïtien. Nous devons collaborer avec Haïti pour restaurer l'état de droit dans le respect des droits humains. Nous devons faire en sorte que ceux qui sont à l'origine de tant de douleur et de violence répondent de leurs actes. Les familles haïtiennes qui ne savent pas d'où viendra leur prochain repas comptent sur nous. Les travailleurs humanitaires et les agents de santé qui tentent désespérément de contenir une épidémie de choléra comptent sur nous. Les victimes de la violence en bande organisée, comme Christelle Pierre, comptent sur nous. Ces deux projets de résolution aideront Haïti à se forger un avenir plus sûr et plus radieux. Je sollicite l'appui de tous les membres.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, M<sup>me</sup> Helen La Lime, de son exposé et je salue la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, de notre collègue du Belize, qui représente la Communauté des Caraïbes, et de l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie. Leur présence à cette séance démontre clairement l'intérêt de la communauté internationale à apporter son appui à la nation haïtienne, dont la population continue de souffrir des fléaux de la violence et de la criminalité transnationale organisée.

L'héritage du colonialisme et des comportements postcoloniaux regrettables ont entraîné la pauvreté, l'exclusion, les inégalités et même la dégradation de l'environnement en Haïti, ce qui explique en grande

partie la situation actuelle du pays. Je mentionne tout cela parce qu'il y en a encore qui pensent que les facteurs sociaux qui conduisent à l'exclusion, aux inégalités et à la corruption ne devraient pas figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Il y a trois semaines dans cette salle (voir S/PV.9136), nous avons noté l'urgence de réagir sans délai et de manière spécifique à la situation en Haïti. Comme nous l'avons indiqué lors de cette séance, nous travaillons en collaboration avec les États-Unis sur deux projets de résolution qui seront soumis à l'examen des membres du Conseil de sécurité, auxquels ma collègue des États-Unis vient de faire référence et qui permettraient de mieux répondre à la situation complexe d'Haïti sur le terrain. Ils visent dans un premier temps à mettre en place un régime de sanctions visant les acteurs responsables de la violence et de l'instabilité, et à imposer un embargo sur les armes pour empêcher les gangs de se procurer des armes aussi facilement et de les utiliser avec autant d'impunité. Il doit être clair qu'il ne s'agit pas de sanctionner le Gouvernement haïtien, mais ceux qui sapent la gouvernance par la violence et qui continuent de terroriser la population civile. Nous remercions tous les membres pour leurs commentaires, et nous espérons mettre au point deux textes, l'un après l'autre, ce qui permettra au Conseil de s'exprimer d'une seule voix.

En réponse à la résolution 2645 (2022), le Secrétaire général a transmis ses recommandations sur la réponse à apporter à la situation en matière de sécurité pour appuyer les autorités haïtiennes et il nous a demandé de répondre d'urgence à la demande d'assistance du Gouvernement haïtien pour faire face à la crise humanitaire en réglant des questions fondamentales comme l'acheminement de nourriture, d'eau potable, de carburant et de fournitures médicales, qui sont indispensables pour faire face à la nouvelle épidémie de choléra. Nous devons répondre à cette demande avec un grand sens des responsabilités et avec diligence afin que la réponse du Conseil de sécurité soit conforme à la demande du Gouvernement haïtien, une réponse efficace qui ne reproduit pas les erreurs du passé.

En attendant, le Mexique continuera de travailler en étroite collaboration avec le peuple et le Gouvernement haïtiens dans le cadre de notre coopération avec la Police nationale d'Haïti, en renforçant la formation des membres des Forces armées d'Haïti dans notre centre de formation des forces spéciales. Il y a quelques jours, un nouveau contingent haïtien s'est rendu au Mexique pour

recevoir une formation de la Garde nationale et, bien sûr, nous allons essayer d'accroître notre aide humanitaire.

Les besoins en Haïti sont immenses. Nous appelons tous les États à contribuer au panier de fonds créé par le Canada pour venir en aide au peuple haïtien. Il est évident que la réponse de la communauté internationale et l'appui de l'ONU doivent s'accompagner d'une action responsable de la part de tous les acteurs politiques en Haïti. C'est le seul moyen de surmonter cette crise qui n'a que trop duré. Il est urgent de renforcer la confiance aux niveaux national et international. Des progrès réels et objectifs dans le dialogue entre toutes les parties constitueraient un pas très important dans cette direction.

**M. Mythen** (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à saluer la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine. Je tiens également à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime de son exposé, qui ne porte guère à l'optimisme.

Cet exposé confirme les descriptions faites par les personnes sur le terrain selon lesquelles la situation en Haïti a pratiquement atteint le point de rupture. C'est vraiment l'enfer sur Terre, un enfer créé par les actions parasitaires de groupes qui profitent du vide politique, institutionnel et sécuritaire et qui ne montrent que du mépris pour le peuple haïtien.

Je me concentrerai aujourd'hui sur trois questions très préoccupantes.

Premièrement, les informations faisant état de la violence en Haïti, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre, sont particulièrement inquiétantes. Le rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est horrifiant. Mais pour les Haïtiens et les Haïtiennes, et en particulier les femmes, les filles et les garçons, c'est leur réalité : ils sont victimes de viols collectifs, de mutilations, d'exécutions ou sont brûlés vifs. La violence et la dépravation dont font preuve les gangs n'ont fait qu'augmenter ces dernières semaines. Ils agissent avec une impunité quasi universelle. La communauté internationale ne peut laisser Haïti affronter seul ce défi sans précédent.

L'Irlande appuie pleinement l'appel du Secrétaire général pour un soutien urgent à la Police nationale d'Haïti, en réponse à la demande du Gouvernement haïtien. Nous sommes prêts à travailler avec nos collègues sur un projet de résolution portant sur un appui en

matière de sécurité dans les prochains jours. L'Irlande continue également de dialoguer activement avec les autres membres du Conseil de sécurité en vue de mettre en place un régime de sanctions visant spécifiquement ces groupes.

Deuxièmement, l'Irlande est profondément préoccupée par la confirmation que, pour la première fois, des milliers de personnes en Haïti sont confrontées à des niveaux de famine catastrophiques, correspondant à la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Les informations provenant de toutes les régions du pays montrent clairement que la faim provoquée par le conflit fait des morts. Les familles rurales, les communautés urbaines assiégées et les détenus au sein de prisons surpeuplées meurent de faim, sans eau, et sont privés de soins médicaux. Le nombre de victimes du choléra augmente rapidement. Ces tragédies peuvent être évitées. Elles résultent des blocus, de la violence et de la destruction de l'aide humanitaire. Elles exacerbent les vulnérabilités existantes d'Haïti résultant des chocs climatiques et des catastrophes naturelles. L'Irlande condamne fermement le déni d'une aide humanitaire vitale ou toute entrave à celle-ci. Les travailleurs humanitaires ne doivent jamais être pris pour cibles. L'accès aux populations vulnérables doit être facilité, ou d'autres vies seront perdues.

Troisièmement, il y a trois semaines, lors de la dernière séance du Conseil sur Haïti (voir S/PV.9136), les éléments d'un règlement politique négocié semblaient possibles. Un accord semblait être à portée de main. Pourtant, aujourd'hui, nous ne sommes pas plus près d'une solution que nous ne l'étions en septembre. L'Irlande reste profondément préoccupée par l'absence de progrès sur le volet politique. Nous exhortons toutes les parties prenantes à mettre de côté leurs autres intérêts et à convenir d'une marche à suivre commune pour le bien du peuple haïtien. L'Irlande continue d'espérer que même en ces jours sombres, il sera possible de trouver la volonté politique pour faire ce pas essentiel. Il ne saurait y avoir de sécurité ni de stabilité en Haïti sans institutions fonctionnelles ni sans une solution politique durable et inclusive, contrôlée et dirigée par les Haïtiens.

Le peuple haïtien n'en peut tout simplement plus. La spirale du chaos doit prendre fin. Tous les acteurs concernés en Haïti doivent s'acquitter de leur responsabilité de rétablir la stabilité pour le pays et sa population. La communauté internationale et le Conseil doivent répondre aux appels en faveur d'une action urgente. Il n'y a absolument pas de temps à perdre.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti de ses observations. Je salue la présence au Conseil aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères et du Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi que du Représentant permanent du Belize, et je remercie l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie de participer à la présente séance.

À notre précédente séance sur Haïti, il y a trois semaines (voir S/PV.9136), nous avons exprimé notre préoccupation quant à la situation politique et de sécurité, qui reste précaire. Il est profondément inquiétant de constater qu'il n'y a eu aucun signe d'amélioration depuis lors. La stagnation économique et la situation humanitaire préoccupante ont encore aggravé l'impasse politique. Une récente épidémie de choléra menace d'exacerber une situation déjà catastrophique. La persistance des violences liées aux bandes organisées et des enlèvements, y compris dans la capitale, Port-au-Prince, accentue l'insécurité généralisée. Les programmes des Nations Unies sont suspendus en raison des barrages routiers, des manifestations et de l'accès limité au carburant. Depuis notre ambassade en République dominicaine, nous suivons également de près la situation des citoyens indiens qui se trouvent actuellement dans les zones touchées par la violence en Haïti.

Nous avons pris acte de la lettre des autorités haïtiennes demandant qu'une force internationale spécialisée soit immédiatement déployée pour faire face à la crise humanitaire et de sécurité, y compris l'épidémie de choléra. Nous avons également pris acte de la réponse du Secrétaire général qui, dans une déclaration publiée le même jour, a exhorté la communauté internationale, notamment les membres du Conseil de sécurité, à examiner immédiatement la demande du Gouvernement haïtien (S/2022/747).

Nous demeurons convaincus que pour être durables, les solutions en matière de sécurité pour Haïti doivent être contrôlées et dirigées par les Haïtiens. Le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) doit rester une priorité. En juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2645 (2022), prorogeant d'une année supplémentaire le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). À l'époque, nous avons collaboré avec d'autres délégations et proposé qu'on augmente le nombre de membres du groupe du BINUH chargé des questions touchant à

la police et aux services pénitentiaires. Nous travaillons maintenant avec d'autres membres du Conseil pour régler le problème de la violence en bande organisée, qui exacerbe, par voie de conséquence, tous les autres problèmes auxquels le peuple haïtien est confronté. Nous continuons de penser qu'il ne sera pas possible de trouver une solution à la crise politique, socioéconomique et de sécurité sans la participation directe des parties prenantes haïtiennes et l'appui des pays voisins. Aussi nous félicitons-nous de la mobilisation des partenaires régionaux, à savoir la Communauté des Caraïbes et le voisin d'Haïti, la République dominicaine, sur les questions urgentes, notamment les initiatives de renforcement des capacités de la PNH et la maîtrise des flux d'armes légères et de petit calibre à destination d'Haïti.

L'Inde est fermement convaincue qu'Haïti et ses partenaires internationaux, y compris au Conseil, doivent déployer des efforts soutenus pour inverser la situation actuelle. Nous entretenons des relations de longue date avec Haïti et son peuple. Par le passé, nous avons participé à des activités de renforcement des capacités et de formation en Haïti, et nous sommes prêts à le faire encore dans le cadre de l'action que nous menons collectivement pour venir en aide à nos frères et sœurs haïtiens en ces temps difficiles.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M<sup>me</sup> La Lime, de son rapport détaillé (S/2022/761). Je salue également la présence de M. Jean Victor Génés, Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, de M. Roberto Álvarez Gil, Ministre dominicain des relations extérieures, du Représentant permanent du Belize et de l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il y a moins d'un mois, le 26 septembre, nous avons entendu des exposés détaillés sur la situation en Haïti, notamment de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Programme alimentaire mondial (voir S/PV.9136). Au cours de la séance, nous avons été une nouvelle fois informés de la situation calamiteuse dans le pays, aggravée par la rupture de l'approvisionnement en carburant à Port-au-Prince en raison d'activités criminelles, qui a de lourdes conséquences humanitaires pour Haïti. Nous sommes préoccupés par le risque que la situation ne se détériore davantage. Sur le front politique, les pourparlers n'ont pas progressé, contrariant l'espoir selon lequel un accord entre les principaux groupes politiques était sur le point d'être annoncé. Pour ne rien arranger, si elle n'est pas rapidement maîtrisée,

l'épidémie de choléra qui fait actuellement rage en Haïti pourrait faire de nombreuses autres victimes. Le Conseil doit agir afin d'aider le Gouvernement haïtien à reprendre le contrôle de la situation et à éviter une nouvelle escalade.

Durant la négociation de la résolution 2645 (2022), qui a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, les membres du Conseil ont engagé un dialogue fructueux. De ce fait, nous travaillons aujourd'hui sur un nouveau projet de résolution, qui permettra de mettre en œuvre les dispositions prévues dans la résolution 2645 (2022), en particulier en ce qui concerne l'interdiction du transfert des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions à des acteurs non étatiques en Haïti et l'imposition de mesures, qui pourraient recouvrir le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, contre quiconque participerait à la violence en bande organisée ou appuierait de tels actes. Alors que nous poursuivons les négociations sur le nouveau projet de résolution, le Brésil veut s'assurer que, si elles sont adoptées, ces mesures n'entraîneront pas de conséquences humanitaires négatives pour la population civile. Définir des critères appropriés d'inscription sur la liste, des conditions et des mécanismes pour la levée des sanctions et des dérogations ainsi que des exemptions pour raison humanitaire est essentiel pour garantir l'efficacité de ce nouveau régime de sanctions. Nous attendons également avec intérêt d'examiner le deuxième projet de résolution annoncé aujourd'hui par les corédacteurs.

Nous avons pris note des options présentées par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 8 octobre pour améliorer la sécurité en Haïti (S/2022/747). Nous avons également pris note de l'appel du Gouvernement haïtien en faveur du déploiement d'une force armée spécialisée pour permettre de contrôler la crise humanitaire dans le pays. Nous devons tous réfléchir à la meilleure façon d'aider Haïti. Le Brésil s'est engagé de longue date à contribuer à la paix, au développement et à la stabilité en Haïti et à appuyer son peuple. Nous sommes nous aussi d'avis qu'outre les mesures de sécurité, des progrès socioéconomiques en Haïti sont indispensables pour régler la crise de manière efficace et durable. À cet égard, nous réaffirmons notre opinion selon laquelle Haïti pourrait tirer davantage parti de sa participation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix afin de discuter des moyens de renforcer ses institutions et d'échanger des idées sur les expériences réussies d'autres pays confrontés à des difficultés économiques et politiques similaires.

En tant que partenaire de longue date, nous nous félicitons du fait que deux des plus importants projets de coopération brésiliens en Haïti seront achevés en 2022. Grâce à la coopération bilatérale, trois hôpitaux sont déjà opérationnels et représentent une contribution importante au système de santé haïtien, tandis qu'un centre de formation professionnelle sera bientôt inauguré dans la ville des Cayes. Avant la fin de l'année, le Brésil fera également don de 650 000 dollars au fonds créé pour la reconstruction de la péninsule sud d'Haïti, qui a été gravement touchée par un séisme en 2021.

Nous exhortons une fois de plus tous les acteurs politiques haïtiens à s'engager de manière constructive dans le dialogue en cours et à convenir dans les meilleurs délais d'une voie politique à suivre. Une solution haïtienne à la crise est essentielle pour enrayer la violence, permettre la reprise du fonctionnement normal des institutions haïtiennes et ouvrir la voie à l'organisation d'élections libres et régulières, dès que les conditions de sécurité le permettront.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Brésil demeure engagé aux côtés d'Haïti et du peuple haïtien.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime. Nous saluons par ailleurs la participation du Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti, S. E. M. Jean Victor Génésus, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Roberto Álvarez Gil, du Représentant permanent du Belize et de l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M<sup>me</sup> Ifigenia Kontoleontos.

Nous, membres africains du Conseil de sécurité, avons toutes les raisons d'être profondément perturbés par la situation en Haïti. Nous reconnaissons dans l'insécurité généralisée, la détérioration croissante de la situation humanitaire et en matière de santé publique, et le manque de cohésion politique, des facteurs de causalité historiques et mondiaux dont nous avons également souffert. Depuis notre dernière séance consacrée à Haïti (voir S/PV.9136), la situation ne s'y est pas améliorée. Elle a malheureusement empiré.

Nous renouvelons notre appel en faveur d'une action qui soit soutenue et acceptée par des initiatives politiques, humanitaires et de sécurité dirigées et contrôlées par les Haïtiens. C'est pourquoi nous exhortons le Gouvernement, la classe politique et la société civile d'Haïti à proposer des pistes de médiation en vue d'engager un processus qui permettra de sortir de l'impasse politique, de remédier à l'insécurité, d'amorcer le rétablissement de l'état de droit, de fournir une aide humanitaire et d'apporter une aide économique. À tout le moins, le dialogue doit permettre de convenir d'une stratégie commune pour mettre en œuvre des réformes politiques, parmi lesquelles l'établissement d'un fondement constitutionnel et, ensuite, la tenue d'élections démocratiques libres et équitables. Tout doit être mis en œuvre pour rendre ce dialogue inclusif, notamment en veillant à une forte participation des femmes et des jeunes.

Toutes les parties prenantes doivent se montrer sensibles à l'urgence de la situation. L'absence d'accord sur la marche à suivre risque de rendre les conditions de sécurité et la situation humanitaire incontrôlables, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour le peuple haïtien, en particulier pour ses membres les plus vulnérables. De ce fait, il est plus difficile, même pour les acteurs extérieurs les mieux intentionnés, de fournir l'aide immédiate dont des millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens ont désespérément besoin.

Le peuple d'Haïti n'a pas à avancer seul. Nous l'encourageons à tirer parti des instruments mis à sa disposition par les organisations régionales, notamment la Communauté des Caraïbes (CARICOM). À cet égard, nous nous félicitons donc de l'engagement de soutien pris par la quarante-troisième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue du 3 au 5 juillet au Suriname. Nous exhortons l'Union africaine et les États d'Afrique à collaborer avec la CARICOM pour soutenir Haïti.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont extrêmement préoccupés par la recrudescence de la violence et l'impunité dont jouissent les bandes armées. Nous saluons le courage et les efforts dévoués de la Police nationale d'Haïti pour faire face à la situation. Cependant, dans un contexte d'adversité insurmontable, la violence en bande organisée, les violences sexuelles et fondées sur le genre et les enlèvements de personnes se sont poursuivis sans relâche.

Nous condamnons fermement tous les acteurs qui font obstacle à la circulation des denrées alimentaires et du carburant et qui, de quelque manière que ce soit, entravent les échanges commerciaux et l'accès humanitaire, ce qui entraîne de graves pénuries de produits alimentaires, d'eau, d'électricité et d'autres services publics essentiels. Si cette situation perdure, l'état d'urgence qui règne déjà va empirer. C'est pourquoi les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent que le Gouvernement haïtien ait demandé une aide internationale pour lutter contre les bandes armées et permettre un retour à la normale. Nous nous félicitons également de la lettre du Secrétaire général (S/2022/747), qui est arrivée à point nommé et qui détaille les options envisageables pour appuyer cette demande. Nous renouvelons donc notre appel en faveur d'un soutien international urgent pour lutter contre la violence en bande organisée et renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti.

Nous avons conscience de l'expérience difficile et tragique qu'a connue Haïti en matière d'intervention extérieure. Nous exhortons la communauté internationale à en tenir compte dans ses éventuelles propositions d'intervention. Tous les efforts déployés en faveur d'Haïti doivent veiller à garantir la confiance et à favoriser, en toute transparence, la sécurité et le bien-être humanitaire de la population.

Conscients du rôle joué par les armes illicites dans l'aggravation de l'insécurité, les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de l'élaboration finale du plan d'action national visant à mettre en œuvre le plan d'action pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030). Nous appelons le système des Nations Unies et la communauté internationale à apporter leur soutien aux autorités nationales dans la mise en œuvre du plan d'action.

Nous appuyons par ailleurs les efforts déployés par les États Membres et la communauté internationale pour faire obstacle au flux d'armes à destination des bandes organisées et de toute partie qui leur est associée. Toutefois, cette démarche ne doit pas entraver les efforts entrepris par la police pour rétablir l'ordre public. Nous encourageons les initiatives déjà engagées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notamment par la formation des forces de police, pour aider les

autorités haïtiennes à assurer la gestion des frontières, à mettre fin au trafic d'armes et de drogues illicites et à lutter contre la criminalité organisée, ainsi qu'à renforcer les capacités de l'État en matière de perception des recettes fiscales.

Nous exhortons le Conseil de sécurité et les États Membres à agir non seulement contre les bandes organisées, mais aussi contre les personnes qui les soutiennent et qui facilitent leurs activités. Pour ce faire, il convient d'établir de toute urgence un processus clair d'enquête et de rapport.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité déplorent les violations persistantes des droits humains dont sont victimes les personnes vulnérables. Nous regrettons en particulier l'incapacité d'exécuter les mandats d'arrêt visant des individus notoires impliqués de manière crédible dans ces violations. Il est essentiel d'obtenir justice pour toutes les victimes d'atrocités.

Afin d'interrompre le flux d'armes et de financement à destination des bandes organisées, et d'amener les auteurs de violations des droits humains à répondre de leurs actes, nous soutenons la proposition tendant à l'adoption d'une résolution assortie de sanctions, que nous considérons comme une mesure importante. Il est absolument nécessaire de raviver l'ensemble du système de justice pénale. Nous demandons qu'un soutien soit apporté d'urgence à Haïti pour qu'il puisse mener à bien des réformes globales du secteur judiciaire en vue de régler le problème des détentions provisoires prolongées, de créer des bureaux d'aide juridique, d'accélérer le traitement des affaires judiciaires et de mettre en place des registres judiciaires opérationnels.

L'histoire nous a appris que la paix et le développement sont indissociables. Les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment que les efforts déployés pour régler la situation sur le plan politique et de la sécurité doivent aller de pair avec la mise en place d'un programme social et économique global. À cet égard, le Fonds monétaire international doit s'engager à poursuivre cet objectif.

Les déportations inhumaines et massives d'Haïtiennes et d'Haïtiens qui aspirent à la sécurité, dont nous avons été témoins ces dernières semaines et ces derniers mois, sont pour nous une source de préoccupation. Nous demandons instamment à tous les États voisins et proches de respecter strictement le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

Nous appelons les Haïtiennes et les Haïtiens à se rallier autour d'un idéal commun pour la reconstruction de leur pays. Les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment leur appui à l'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Le rôle qu'il joue en aidant Haïti à faire face à ses multiples crises est essentiel. C'est pourquoi nous continuons à demander instamment son renforcement afin qu'il apporte un soutien à la hauteur des besoins d'Haïti.

Pour finir, les trois membres africains du Conseil de sécurité sont solidaires du peuple haïtien. Nous continuerons à faire tout notre possible pour être à son écoute et agir dans son intérêt en cette période de dangers extrêmes.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> La Lime, de son exposé et de ses observations sur la détérioration de la situation en Haïti, et nous saluons ses suggestions et recommandations. Je me félicite également de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti, M. Généus, et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, ainsi que de l'Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie et du représentant du Belize.

La situation est désespérée et se passe de tout commentaire. Je limiterai donc mon intervention à quelques remarques essentielles. Premièrement, l'ironie du sort ne saurait être plus douloureuse : Haïti, qui fut la première République noire, est aujourd'hui la nation la plus pauvre des Amériques et elle se trouve confrontée à une crise politique, économique, sécuritaire et sanitaire grave, qui a paralysé le pays et provoqué une débâcle des institutions. Comme cela a été amplement souligné, presque tout semble être à l'arrêt dans le pays. Seule exception : la violence en bande organisée et l'anarchie. Les bandes organisées règnent en maîtres dans les rues. Elles font régner leur propre loi à la place des lois officielles, paralysant ainsi la vie quotidienne. Elles entravent l'activité économique, notamment la distribution de diesel et d'essence, et paralysent les transports, ce qui entraîne des pillages systématiques et la multiplication des fusillades. Les bandes organisées se regroupent désormais et dictent leurs conditions aux acteurs politiques. Cette attitude est révélatrice de leur pouvoir et de ce qui s'annonce si on ne remédie pas immédiatement et de manière adéquate à la situation et si on n'inverse pas cette tendance.

Étant donné que près de la moitié de la population haïtienne connaît des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, que des milliers de citoyens de la capitale sont confrontés à des conditions de famine, que toutes les garanties visant à prévenir les violations des droits humains et les atteintes généralisées à ces droits sont foulées aux pieds, que l'autorité de l'État demeure inexistante, la situation a atteint le point de rupture. La population a raison de se poser les questions suivantes : « Où est l'État ? », « Où est la classe politique ? », « Qui mène la barque ? ».

Cette situation catastrophique ne fera qu'empirer si un certain niveau de sécurité et d'état de droit n'est pas immédiatement rétabli. La lutte contre les bandes organisées et leur violence brutale, les activités criminelles, la corruption, la contrebande et le trafic d'armes doit être la priorité absolue. C'est une nécessité. Sinon, les bandes organisées ne feront que gagner du terrain, et leur pouvoir étouffant et leur emprise métastatique ne fera qu'augmenter. La fourniture de matériel de sécurité par les États-Unis et le Canada est une mesure particulièrement bienvenue.

Comme si cela ne suffisait pas, cette situation complexe a favorisé l'apparition d'une épidémie de choléra, faisant resurgir des souvenirs douloureux. Le manque de carburant a contraint les hôpitaux et les centres de santé à réduire leurs services ; les entreprises de distribution d'eau sont fermées, ce qui crée des conditions propices à une propagation exponentielle de la maladie dans tout le pays. Il est dès lors impératif de créer un couloir humanitaire pour faire parvenir le carburant aux principaux hôpitaux et autres centres de lutte contre le choléra, afin de limiter sa propagation.

Entre autres crimes, les bandes armées ont recours au viol, y compris aux viols collectifs, et à d'autres formes de violence sexuelle pour terrifier, punir, soumettre les populations locales et leur infliger des souffrances, et ce, dans le but ultime d'étendre leur influence. Il est dangereux d'être une fille ou une femme en Haïti aujourd'hui. Cette situation est la conséquence directe de l'impunité généralisée et de la facilité d'accès aux armes de gros calibre et aux munitions illicites provenant de l'étranger. Il faut changer cette situation pour que la vie ait de nouveau un sens et pour donner aux populations des perspectives d'avenir. À cet égard, il est essentiel d'appuyer les efforts déployés sur le terrain par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Haïti a besoin d'aide ; il en a besoin dès maintenant, c'est une priorité de la plus haute importance.

Nous appuyons les deux projets de résolution proposés par les États-Unis et le Mexique, et nous sommes favorables à l'application de sanctions aux responsables, lesquels asphyxient un pays tout entier ainsi que sa population. Nous soutenons par ailleurs sans réserve un mandat de sécurité fort et robuste pour fournir aux autorités et aux organes chargés de faire respecter la loi les moyens nécessaires pour garantir des conditions de vie sûres et satisfaisantes.

Mais soyons clairs : il serait illusoire de croire que les solutions ne peuvent venir que de l'extérieur. La classe politique haïtienne doit se ressaisir, laisser de côté ses intérêts personnels et tout autre intérêt, à l'exception d'un seul : celui dont le pays a besoin et auquel sa population aspire désespérément. Les acteurs politiques ne peuvent pas rester les bras croisés face à une maison en proie aux flammes ; ils doivent être les premiers à éteindre l'incendie. C'est le seul moyen de permettre le retour à la normale afin de s'attaquer à d'autres problèmes majeurs et de jeter, le moment venu, les bases nécessaires à la tenue d'élections.

Nous sommes aux côtés d'Haïti et de son peuple. La meilleure façon pour nous tous de démontrer notre solidarité est d'examiner de toute urgence la demande formulée par le Gouvernement pour obtenir l'appui d'un Conseil uni.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> La Lime, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue, à la présente séance, au Ministre haïtien des affaires étrangères et au Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi qu'au représentant du Belize et à l'Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La Norvège se félicite de la convocation de la présente séance. La situation en Haïti est alarmante. Nous sommes consternés par les niveaux de violence signalés en Haïti, y compris les actes généralisés de violence sexuelle et fondée sur le genre, tel qu'il ressort du rapport conjoint du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié jeudi dernier (S/2022/761). Selon le rapport, de nombreux enfants ont été tués ou blessés dans des tirs croisés alors qu'ils se trouvaient chez eux ou à l'école, et des garçons et des filles sont contraints de prendre part aux activités des bandes organisées. La population haïtienne, en particulier les enfants, doit être protégée, et il faut mettre fin à

l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits.

Nous prenons acte de la demande du Gouvernement haïtien concernant la création d'une force armée spécialisée pour faire face à la grave crise qui sévit sur le plan de la sécurité. Nous nous félicitons des échanges menés aujourd'hui sur la meilleure façon de soutenir les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti pour faire face à la situation en matière de sécurité.

Nous saluons les efforts inlassables consentis par l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire en Haïti en cette période difficile. Leur travail est essentiel, tout particulièrement face à la résurgence inquiétante du choléra. Des mesures rapides doivent être prises dès à présent pour enrayer sa propagation. Cependant, cela n'est pas possible tant que des services de base comme l'eau potable ne peuvent pas atteindre les zones qui en ont besoin. Nous réaffirmons donc la nécessité de garantir aux travailleurs humanitaires l'accès et la liberté de circulation, et de respecter leurs fournitures.

Dans un contexte d'insécurité alimentaire croissante, nous condamnons fermement le pillage des entrepôts du Programme alimentaire mondial, qui a pour effet de réduire fortement des provisions essentielles. Les civils ne devraient pas faire les frais de la criminalité, mais c'est pourtant ce dont nous sommes témoins chaque jour. Des compromis politiques doivent être trouvés pour favoriser la réconciliation et ouvrir la voie à des élections. La seule solution qui convienne pour Haïti est une solution que les Haïtiens eux-mêmes auront définie. Des mesures doivent être prises pour rétablir l'ordre et la confiance pour le bien du peuple haïtien.

La Norvège estime que les sanctions, telles que proposées par les États-Unis et le Mexique, peuvent constituer un outil important pour lutter contre les violences commises par les groupes armés et les réseaux criminels. Afin de garantir l'efficacité du régime de sanctions, celui-ci doit comporter des garanties de procédure régulière. Le Conseil de sécurité doit avoir une idée claire de la manière de traiter cette question à l'avenir. Une option serait de faire appel aux mécanismes existants, tels que le Bureau du Médiateur.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> La Lime, de son exposé de cet après-midi, qui donne matière à réflexion. Je salue la présence des représentants d'Haïti, de la République dominicaine, du

Belize et de l'Organisation internationale de la Francophonie à la présente séance du Conseil.

Je voudrais formuler trois remarques aujourd'hui au nom du Royaume-Uni.

Premièrement, nous demeurons vivement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Haïti, où des bandes armées bloquent les routes et restreignent le transport de carburant dans tout le pays. En conséquence, les services médicaux ne parviennent pas aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment les personnes touchées par la flambée de choléra, qui a aggravé la détresse du peuple haïtien. Il faut faire en sorte que le carburant soit distribué aux hôpitaux et que les voies d'accès à ces derniers soient dégagées, afin que les personnes touchées puissent y avoir accès. Il faut amener les auteurs de la violence des bandes organisées à répondre de leurs actes et faire en sorte qu'ils n'aient pas la capacité de continuer à propager l'instabilité et des souffrances. À cet égard, nous saluons le projet de résolution assorti de sanctions proposé par les États-Unis et le Mexique, qui, à notre avis, est une contribution positive à la sécurité et à la stabilité d'Haïti.

Deuxièmement, nous prenons acte de la demande urgente formulée par le Gouvernement haïtien en vue d'obtenir une aide internationale pour faire face à la situation actuelle en matière de sécurité. Nous sommes favorables à ce que le Conseil poursuive les discussions sur l'approbation d'une mission internationale d'aide en matière de sécurité, comme le propose le Secrétaire général. Sur la base des besoins de la population haïtienne, la communauté internationale doit contribuer à rétablir une gouvernance efficace et à lutter contre la violence endémique des bandes organisées. Les efforts internationaux doivent également favoriser l'instauration de conditions propices à l'organisation d'élections libres et régulières dans les meilleurs délais.

Troisièmement, le Royaume-Uni appuie pleinement le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui poursuit ses opérations dans des conditions extrêmement difficiles. Le BINUH a fourni une aide précieuse au Gouvernement haïtien tout au long de son mandat. Il jouera un rôle essentiel dans la mise en place d'un cadre qui permettra aux acteurs politiques de convenir d'une solution propre à rétablir la sécurité et la stabilité au profit du peuple haïtien.

**M<sup>me</sup> Alhefeiti** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M<sup>me</sup> Helen La Lime de son exposé détaillé et des efforts qu'elle

consent en Haïti. Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes et du Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi que du représentant du Belize et de l'Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Nous condamnons fermement l'augmentation inquiétante des niveaux de violence visant directement les civils en Haïti, en raison du contrôle permanent que des bandes organisées exercent sur les quartiers et les infrastructures essentielles du pays, qui s'accompagne de meurtres, d'enlèvements et de recrutement d'enfants. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et le recours à ceux-ci pour terrifier, humilier et contrôler la population. Tous ces faits nouveaux montrent une fois de plus combien il est urgent de mettre un terme à la violence et de rétablir le calme. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement pour les efforts qu'il fournit en vue de trouver immédiatement des solutions permettant de remédier à la violence et à l'insécurité. Nous saluons aussi les initiatives prises aux niveaux national, régional et international pour élaborer des stratégies en vue de renforcer la capacité des institutions nationales à lutter contre la corruption et de donner à l'État les moyens d'agir afin d'accroître sa présence, en particulier sur le long terme. Nous nous réjouissons à l'idée de discuter des options présentées dans la dernière lettre du Secrétaire général (S/2022/747) et de travailler de concert au sein du Conseil de sécurité, notamment avec les corédacteurs, par l'entremise des deux projets de résolution pour apporter un soutien au peuple haïtien en cette période critique.

La résurgence du choléra signalée récemment, combinée aux difficultés socioéconomiques complexes auxquelles Haïti est confronté, ainsi que la grave insécurité alimentaire et la pénurie d'eau, et la fermeture des installations pétrolières, en particulier le principal terminal pétrolier, exacerbent encore ces défis. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer, sinon nous nous retrouverons avec une autre grave crise sanitaire. Compte tenu de cela, nous condamnons l'obstruction à l'acheminement de l'aide humanitaire et des services de base aux personnes dans le besoin, en particulier le pillage des installations essentielles. Nous réaffirmons qu'il importe d'assurer l'acheminement sûr, immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire, afin de réduire les souffrances des groupes les plus vulnérables en Haïti. Il est particulièrement pertinent de garder cette question à l'esprit durant nos débats actuels sur les mesures

de sanctions, afin de prévenir tout dégât involontaire susceptible de nuire à l'action humanitaire en Haïti.

Il ne saurait y avoir de réponse durable aux crises économique, humanitaire et sécuritaire en Haïti sans une solution politique dirigée et contrôlée par les Haïtiens. À cet égard, nous prenons note des faits nouveaux dont le Gouvernement nous a fait part concernant le processus politique, et nous appelons tous les acteurs concernés à collaborer de bonne foi pour parvenir à un règlement politique et appuyer le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et le rôle essentiel qu'il joue à cet égard. Pour que tous ces efforts aient des retombées pérennes, le dialogue national doit être inclusif, notamment avec la participation pleine, égale et réelle des femmes et la participation des jeunes, afin de créer un environnement propice à l'organisation d'élections pacifiques dès que les conditions de sécurité le permettront. Tout retard dans les efforts menés pour trouver une solution politique ne fera qu'inciter les bandes organisées à redoubler de violence.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent qu'ils continueront de participer de manière constructive aux discussions sur les moyens de dissuader les bandes armées en Haïti, notamment au moyen des mesures de sanctions en cours d'examen. Nous félicitons à nouveau le BINUH et l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti de leurs efforts. Les Émirats arabes unis réaffirment leur solidarité avec le peuple haïtien dans sa détresse.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, La Lime, de son exposé. Je salue la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, du Ministre dominicain des relations extérieures et d'autres représentants à la séance d'aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/761) publié la semaine dernière et l'exposé présenté aujourd'hui par la Représentante spéciale décrivent tous deux une crise sans précédent en Haïti. Le niveau de chaos, de complexités et de difficultés pourrait bien dépasser toute imagination. La Chine est vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et la récente flambée de choléra en Haïti. Nous exprimons notre profonde inquiétude devant la paralysie et l'inaction du Gouvernement, alors que la violence en bande organisée prend pour cible les civils en toute impunité. Nous exprimons notre profonde sympathie au peuple haïtien, en particulier aux femmes et aux enfants, pour leur grande souffrance, causée par le chaos actuel.

Faisant fi de la souffrance de la population, les partis politiques en Haïti continuent de lutter pour des intérêts partisans et personnels. Cela est on ne peut plus décevant. Tous les partis et factions politiques d'Haïti doivent faire montre d'un sens des responsabilités et du devoir en renforçant le dialogue et en s'employant ensemble à trouver un accord sur un cadre politique et des dispositions transitoires afin d'aider le pays à sortir de l'impasse politique actuelle et rétablir l'ordre constitutionnel.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) doit prendre des mesures concrètes pour inciter et encourager les partis et groupes politiques haïtiens à rapprocher leurs points de vue par le dialogue et la concertation afin d'élaborer une feuille de route pour le processus politique. Nous nous félicitons de la volonté exprimée par les membres de la Communauté des Caraïbes de faciliter le processus politique haïtien et d'aider le pays à sortir de l'impasse politique dans les meilleurs délais.

Éliminer le fléau de la violence en bande organisée est à la fois le début de toute amélioration de la situation actuelle et une condition préalable à une solution dans le pays. Les membres du Conseil et le Secrétaire général le comprennent bien et ont un fort consensus à cet égard. Dans sa résolution 2645 (2022), adoptée en juillet, le Conseil de sécurité s'est déclaré disposé à prendre les mesures appropriées contre quiconque participerait à la violence en bande organisée ou l'appuierait. La semaine dernière, les corédacteurs sur la situation concernant Haïti, à savoir les États-Unis et le Mexique, ont fait distribuer le texte d'un projet de résolution portant imposition de sanctions contre les bandes armées ; nous nous en félicitons. La Chine est favorable à l'imposition de sanctions ciblées contre les membres de bandes organisées et leurs partisans, notamment l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et un embargo sur les armes. Nous espérons que ces mesures seront solides et efficaces et qu'elles permettront d'enrayer la violence en bande organisée, de réprimer les crimes violents et de couper les sources de financement et d'approvisionnement en armes des bandes armées.

Nous espérons que les corédacteurs écouteront les États Membres et prendront en compte leurs vues, qu'ils continueront d'améliorer le projet de résolution et qu'ils en peaufineront toutes les dispositions, afin que les sanctions soient solides et s'attaquent au cœur du problème. Nous devons, d'une part, empêcher les membres de bandes organisées d'utiliser les failles

potentielles pour échapper aux sanctions et, d'autre part, éviter une situation où la résolution s'applique uniquement de manière superficielle et devient une simple formalité sans réel effet.

La proposition faite récemment par le Secrétaire général d'aider Haïti à améliorer sa situation en matière de sécurité mérite d'être minutieusement étudiée. La Chine est disposée à avoir un échange de vues approfondi avec les autres membres. Nous avons pris note de la récente demande du Premier Ministre haïtien tendant à l'envoi d'une force spéciale en Haïti. Nous avons également pris note de l'opposition immédiate de certains partis et groupes politiques à la présence d'une force armée étrangère en Haïti. À un moment où le Gouvernement haïtien manque de légitimité et est incapable de gouverner, l'envoi d'une telle force d'intervention rapide en Haïti sera-t-il accueilli avec la compréhension, l'apui et la coopération des partis en Haïti, ou va-t-il se heurter à la résistance de la population, voire provoquer des affrontements violents ? Nous devons soigneusement examiner ces questions dans leur globalité.

Depuis les années 1990, l'ONU a déployé des missions successives, notamment la Mission civile internationale en Haïti, la Mission des Nations Unies en Haïti, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et maintenant le BINUH. Malheureusement, aucune de ces missions n'a atteint l'objectif visé. L'action des Nations Unies en Haïti au cours des 30 dernières années montre qu'une solution rapide apportée de l'extérieur n'aboutit qu'à des résultats temporaires, sans effet durable. Sans une vraie volonté, une ambition commune et une collaboration entre tous les secteurs de la société haïtienne, tous les efforts extérieurs ne seront finalement pas d'une grande aide. La clef du règlement du problème haïtien est entre les mains des Haïtiens eux-mêmes.

La communauté internationale doit avoir une vision à long terme en aidant le peuple haïtien dans sa recherche d'une solution globale et définie localement en fonction de sa situation tout à fait particulière.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Helen La Lime de son exposé. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Ministre haïtien des affaires étrangères et du Ministre dominicain des relations extérieures.

Malheureusement, durant les trois semaines écoulées depuis la dernière séance du Conseil sur Haïti

(S/PV.9136), la situation dans le pays s'est encore aggravée. Le terminal pétrolier et plusieurs autres installations portuaires de Port-au-Prince ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. La situation politique, socioéconomique et humanitaire déjà précaire d'Haïti s'en trouve exacerbée. Pour autant que nous sachions, les bandes criminelles empêchent les gens de quitter la capitale, ce qui restreint leur liberté de circulation et les prive d'accès aux biens et services de base. Il y a une pénurie presque totale de tout, des médicaments à la nourriture en passant par l'eau. Dans les rues de Port-au-Prince et d'autres villes, la violence et l'anarchie règnent.

La paralysie prolongée de l'ensemble des institutions publiques anéantit la moindre tentative de rectifier la situation dans d'autres domaines. En plus de toutes les difficultés que le peuple haïtien doit endurer, il y a également une flambée de choléra.

Bien sûr, tous ces problèmes sont liés entre eux et ne seront pas faciles à régler. Leur cause profonde réside dans la stagnation du processus politique. À cet égard, nous ne voyons pas d'autre solution que de rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti par le dialogue, avec la participation de larges secteurs de la société haïtienne, de tenir des élections et de mener les réformes nécessaires. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport (S/2022/761), le règlement de la crise politique est une condition indispensable pour améliorer la sécurité dans le pays.

Nous avons pris note du rapport du Gouvernement haïtien sur l'état d'avancement du dialogue national. Nous notons le rôle positif que joue le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour faire avancer le processus. Nous comprenons que les problèmes rencontrés dans le processus de négociation sont liés pour une large part à la détérioration des conditions de sécurité et à l'anarchie qui règne. Néanmoins, nous appelons toutes les parties à mettre de côté leurs divergences d'intérêts et à poursuivre les négociations.

Comme affirmé à juste titre dans le document du Gouvernement, la crise humanitaire dans le pays devrait amener tous les acteurs à comprendre que les intérêts de la société doivent toujours primer.

Naturellement, la situation générale dans le pays pâtit du fait qu'il n'y a toujours pas eu d'enquête transparente et complète sur l'assassinat de l'ancien Président Moïse. Plus d'un an après cette terrible tragédie, qui a secoué Haïti et déclenché, dans une large mesure, la crise actuelle, aucune version crédible des événements

qui puisse expliquer, entre autres, l'implication dans ce crime de nationaux étrangers n'a été présentée à la société haïtienne.

Dans ce contexte, nous soulignons que l'ingérence extérieure dans les processus politiques d'Haïti et la subordination du pays aux ambitions d'acteurs régionaux bien connus qui voient le continent américain comme leur arrière-cour sont inacceptables.

Outre le règlement des problèmes politiques, les capacités de la Police nationale d'Haïti doivent être renforcées et la question urgente de l'accès aux infrastructures essentielles doit être réglée. Nous sommes conscients que les forces de l'ordre du pays ne peuvent pas y arriver seules.

Nous avons examiné les propositions du Secrétaire général concernant la réponse internationale à l'appel du Premier Ministre Henry. Nous constatons que les opinions varient à ce sujet au sein de la société haïtienne. Nombre de groupes d'opposition s'opposent à une intervention étrangère, rappelant non sans raison l'expérience peu concluante, pour le dire poliment, de l'ingérence étrangère dans les affaires du pays. Nous demandons que ces vues soient pris en compte et que toutes les conséquences du déploiement sur l'île de contingents internationaux ou régionaux soigneusement pesées.

Nous ne partageons pas la volonté des corédacteurs d'associer la question du déblocage des infrastructures portuaires d'Haïti à celle de l'imposition d'un régime de sanctions concernant le pays. Nous ne pouvons pas soutenir les tentatives de faire adopter à la hâte une résolution sur les sanctions par le Conseil. Je rappelle que nous avons accepté d'envisager d'éventuelles mesures de sanction du Conseil à condition qu'on étudie soigneusement leur efficacité future et leurs conséquences humanitaires, et qu'elles soient ciblées.

Les sanctions du Conseil de sécurité sont un instrument sérieux, qui s'inscrit dans le long terme, qui demande une analyse approfondie et des négociations détaillées sur le texte, d'autant plus que le dernier régime de sanction du Conseil a été établi il y a cinq ans. Il est à tout le moins naïf de penser qu'un document rédigé à la hâte débarrassera comme par magie Haïti de tous ses problèmes, dès après son adoption par le Conseil.

Dans le cas d'Haïti, tout doit être fait pour que les mesures visent à rétablir le contrôle de l'État et non, comme c'est souvent le cas, à punir tout le pays et sa population. Les sanctions ne doivent pas devenir

un obstacle à la fourniture d'une aide socioéconomique au pays ni étouffer dans l'oeuf un processus politique national.

Nous appelons les auteurs du document à renoncer à la tactique reposant sur une course aux négociations et des échéances artificielles pour enfin prêter attention aux propositions constructives et aux préoccupations de nombreux membres du Conseil.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie la Représentante spéciale La Lime pour sa présentation. Je salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent de Belize et de l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Alors que la situation ne cesse de se dégrader en Haïti sur tous les plans, le choléra a fait son retour dans l'île. Cela est d'autant plus alarmant que l'assistance humanitaire et médicale pour lutter contre cette épidémie ne peut être librement apportée.

C'est donc avec gravité que la France a pris note de l'appel lancé par le Premier Ministre le 6 octobre. Nous appelons la communauté internationale à rester mobilisée, mais également à redoubler d'efforts, pour aider la nation haïtienne.

Nous partageons le constat que dresse le Secrétaire général dans sa lettre du 8 octobre (S/2022/747). La situation sanitaire et sécuritaire appelle une réponse plus vigoureuse de la communauté internationale. L'objectif doit rester de soutenir, beaucoup plus efficacement, la Police nationale d'Haïti, qui est en première ligne face aux gangs. C'est pourquoi la France est favorable à l'imposition de sanctions à destination de tous ceux qui menacent la paix et la sécurité en Haïti. Nous devons accroître la pression sur les groupes criminels, en particulier les gangs, ceux qui les aident et ceux qui les financent. Nous souhaitons que les travaux engagés au Conseil de sécurité puissent aboutir au plus vite.

La reconstruction d'une justice efficace et la lutte contre l'impunité doivent également être une priorité si nous espérons un jour mettre un terme à la violence.

La France continuera d'exhorter tous les acteurs politiques haïtiens à trouver un accord menant à l'organisation d'élections démocratiques lorsque les conditions sécuritaires seront réunies. Dans le contexte actuel, la

classe politique doit faire preuve de responsabilité afin de renouer le dialogue et de sortir de l'impasse.

La France continuera également de se mobiliser afin de faciliter l'approvisionnement des plus vulnérables, dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince et dans les provinces. Le blocage du terminal de Varreux est à ce titre inacceptable car il compromet l'acheminement de l'aide humanitaire et la lutte contre l'épidémie.

La France ne peut se résoudre à la spirale actuelle. Nous sommes prêts à faire davantage, avec nos partenaires. Nous contribuerons activement aux discussions sur les projets en cours qui ont été présentés par les États-Unis et le Mexique. Nous continuerons, autant qu'il est nécessaire, de mobiliser la communauté internationale afin de venir en aide au peuple haïtien.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

**M. Génésus (Haïti)** : Qu'il me soit permis d'abord de saluer la présidence gabonaise du Conseil pour le mois d'octobre. Je salue également, une fois de plus, le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M<sup>me</sup> Helen La Lime, pour la présentation de son rapport.

Je voudrais enfin exprimer aux membres du Conseil toute ma reconnaissance pour leur intérêt grandissant manifesté à l'endroit de la République d'Haïti au cours de leurs interventions respectives. J'ai pris acte de leurs commentaires opportuns.

Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine et les efforts de son pays pour nous accompagner dans ces moments difficiles. Je salue aussi la présence du représentant du Belize et de la Communauté des Caraïbes, ainsi que la présence de la représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La convocation aujourd'hui de cette séance pour discuter de la situation en Haïti revêt pour nous, Haïtiens et Haïtiennes, un sens hautement symbolique. En effet, il est conséquent de souligner et de se rappeler de la date mémorielle du 17 octobre, qui ramène la commémoration du deux cent seizième anniversaire de la mort du père de l'indépendance d'Haïti, l'Empereur Jean-Jacques Dessalines. Il est la figure emblématique de la révolution haïtienne de 1804. Sous son leadership, il a matérialisé l'union sacrée scellée entre des généraux de visions politiques différentes et d'horizons sociaux divers, pour briser le système esclavagiste inhumain et

créer le premier État noir du monde. Il a ainsi réinventé le mot « Liberté » et changé à jamais le cours de l'histoire du monde, en imposant les valeurs universelles de respect de la dignité humaine que consacre la Charte des Nations Unies.

J'ai la délicate mission de porter devant le Conseil de sécurité le cri de détresse de tout un peuple qui souffre et de dire, à haute et intelligible voix, que les Haïtiennes et les Haïtiens ne vivent pas, ils survivent. Je parle au nom des 4 millions d'enfants qui n'ont pas pu aller à l'école à cause de la violence des gangs. Je parle aussi au nom de ces femmes et jeunes filles qui ont été violées. Je parle aussi au nom de ces innocents qui ont été assassinés.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer à la communauté internationale et au Conseil de sécurité la profonde gratitude du Premier Ministre, M. Ariel Henry, et de son gouvernement, pour la célérité avec laquelle le Conseil et les pays membres se sont penchés sur le dossier d'Haïti et pour leur engagement à nos côtés, dans la lutte contre les gangs armés et leurs commanditaires qui terrorisent la population. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Je salue aussi les mesures envisagées par l'administration américaine et le Mexique contre les chefs de gangs et ceux qui les financent. Je me félicite également de toutes les mesures que le Conseil a déjà prises et celles qu'il entend adopter pour freiner ce fléau, qui constitue un sujet de grande préoccupation pour la communauté internationale.

C'est la réalité criante et inconcevable du peuple haïtien que je vous expose. Je l'ai déjà fait dans tous les fora internationaux. Une fois de plus, mon gouvernement fait appel à cette solidarité agissante pour relever ce grand défi.

Depuis le 12 septembre, la situation a dangereusement évolué vers la détérioration. Des événements malheureux et regrettables sont enregistrés chaque jour : pertes en vies humaines, kidnappings, destruction de biens publics et privés, viols, vols, pillages, menaces et intimidations. Ce qui plonge davantage le pays dans le chaos avec des conséquences extrêmement graves sur l'ensemble de la population, et notamment la résurgence du choléra.

La résolution 2645 (2022) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 15 juillet 2022, a prorogé pour un an le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), jusqu'au 15 juillet 2023. Conformément au paragraphe 3, le Conseil demande au Gouvernement

haïtien de présenter une mise à jour sur l'état d'avancement du dialogue national associant toutes les parties haïtiennes, au plus tard le 17 octobre 2022. C'est l'objectif de ma participation à cette séance pour vous présenter un résumé du document que le Premier Ministre vous a transmis, à travers le Secrétaire général, dans une correspondance datée du 8 octobre en cours (S/2022/747).

Ces dernières semaines, on assiste à une dégradation considérable de la situation socioéconomique du pays. Le terminal pétrolier de Thor, à l'entrée Sud de la capitale, éprouvait beaucoup de difficultés pour livrer le carburant par les voies habituelles, du fait de l'action des gangs qui contrôlaient le quartier. Le 12 octobre 2022, c'est le terminal pétrolier de Varreux, le plus important du pays, qui est occupé et contrôlé par des gangs armés. Les tentatives des forces de l'ordre pour débloquer la route ont échoué et se sont heurtées à des tirs d'armes de gros calibre.

Cette situation a causé une pénurie de carburant et a entraîné des conséquences catastrophiques pour le pays. Des hôpitaux ont dû fermer leurs portes ou réduire considérablement leurs activités, l'eau potable ne coule plus dans les robinets, les stations de pompage sont à l'arrêt faute de carburant, le transport public est réduit. L'approvisionnement de la capitale et des villes de province en denrées alimentaires devient difficile et risque d'aggraver rapidement la crise humanitaire. Douze milles emplois sont menacés dans la zone franche de Caracol qui risque de fermer ses portes, incapable de s'approvisionner en carburant.

La suppression de la subvention publique du carburant a été l'une des causes de la turbulence sociopolitique qui a secoué le pays, se traduisant par des pillages et des agressions ciblées contre des membres du Gouvernement et des personnalités politiques, qui ont subi des attaques sur leurs biens et leurs personnes.

Cette effervescence sociopolitique est également financée par des acteurs économiques menacés dans leurs intérêts immédiats. Ils s'opposent à l'arrêt par le Gouvernement de la subvention de 400 millions de dollars sur l'importation des produits pétroliers. Cette mesure a attisé le mécontentement des secteurs mafieux, qui ont également profité de la situation pour semer le trouble et bloquer le pays, cherchant par tous les moyens à faire échouer le processus de transition. C'est dans cet environnement instable et dangereux que vit la population haïtienne désemparée et qui affronte le terrible quotidien. C'est avec impatience qu'elle attend

le retour à la normalité et surtout à la sécurité, le premier des biens.

Il devient urgent pour Haïti d'avoir un soutien robuste qui viendrait en appui à la police nationale en vue de juguler la crise humanitaire, en neutralisant les gangs armés pour garantir la libre distribution du carburant et faciliter la reprise des activités. Dans ce contexte, le Premier Ministre, M. Ariel Henry, mandaté par le Conseil des Ministres, a adressé, le 8 octobre en cours, une lettre au Secrétaire général António Guterres, sollicitant la solidarité agissante des pays amis d'Haïti.

En ce qui concerne l'état d'avancement du dialogue national associant les parties haïtiennes, il convient, outre les différentes initiatives prises par le Gouvernement et les principaux résultats obtenus depuis la prise de fonction du Premier Ministre, M. Ariel Henry, en juillet 2021, de mettre en exergue pendant la période dite post-résolution, les principaux faits marquants des pourparlers politiques accomplis. En ce qui concerne l'initiative de la troïka, regroupant le secteur universitaire, le secteur privé et le secteur religieux, comme facilitatrice, avec le support du BINUH, en dépit des efforts déployés, elle n'a pas apporté des résultats encourageants.

La Commission de facilitation et de dialogue du 11 septembre est une initiative personnelle du Premier Ministre, entamée notamment avec la visite au domicile de certains leaders du groupe de Montana. Cette initiative, appelée « compromis national », engagée par des personnalités de la société civile haïtienne, avec le soutien du BINUH, est celle qui a suscité beaucoup d'espoir. En effet, un certain nombre de concessions majeures ont pu être réalisées de part et d'autre. Cependant, l'incompréhension des uns et l'intransigeance des autres ont fait capoter à la dernière minute un compromis trouvé avec une branche du groupe de Montana.

En vue d'élargir le cadre des négociations, le Premier Ministre a associé le secteur privé aux discussions sur le devenir du pays. Le secteur privé a soutenu les principales réformes macroéconomiques du Gouvernement, en particulier celles concernant les recettes de douanes et la fiscalité. Le document de compromis national susmentionné a été partagé avec le secteur privé, qui est conscient d'un pacte national pour la mise en œuvre d'un plan de développement pour les 20 prochaines années. Les acteurs concernés semblent vouloir adhérer ouvertement à la démarche et seraient prêts à signer le compromis aux côtés du secteur politique et de la société civile.

Le Secrétaire général, dans sa lettre du 8 octobre au Conseil, pour donner suite à la demande du Gouvernement haïtien, avait précisément exhorté la communauté internationale, y compris les membres du Conseil, à examiner en urgence la demande du Gouvernement haïtien pour faire face à la crise. Haïti est aujourd'hui confronté à des défis sécuritaires, politiques, économiques et sociaux majeurs. La crise humanitaire et la résurgence du choléra exacerbent la situation.

Pour finir, je renouvelle l'engagement du Gouvernement haïtien à redoubler d'efforts en vue d'arriver à une entente politique qui permettra de rétablir les institutions démocratiques par l'organisation des élections générales dès que les conditions de sécurité seront réunies, pour remettre le pouvoir à des élus démocratiquement et librement choisis par le peuple.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

**M. Roberto Álvarez Gil** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur la crise qui menace l'existence d'une grande partie du peuple haïtien, qui subit stoïquement une effroyable normalisation de la violence et de la dégradation de l'environnement et de la santé, à la consternation de la communauté internationale. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité de leur détermination à répondre à cette situation d'urgence, et le Secrétaire général de ses efforts importants pour engager cette dynamique et assurer le suivi de la crise haïtienne.

À l'heure actuelle, à la lumière de ce que nous savons tous déjà, il est légitime d'espérer du Conseil de sécurité qu'il répondra favorablement aux appels répétés à agir, en particulier les demandes formulées par les autorités haïtiennes elles-mêmes et adressées au Conseil et à la communauté internationale, en faveur de l'octroi d'une aide urgente afin de freiner les excès et de lutter contre les méfaits et les crimes des bandes armées. Ces crimes portent gravement atteinte au bien-être du peuple haïtien, le privant de l'accès aux denrées alimentaires et aux services de santé de base, situation qui, selon les rapports du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, touche particulièrement les femmes et les mineurs, comme nous en avons informés aujourd'hui l'Ambassadrice La Lime.

Notre pays a déjà exprimé son appui à la demande d'assistance formulée par le Premier Ministre haïtien et

a agi en conséquence. De même, nous appuyons fermement l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'un régime d'embargo sur les armes et de sanctions contre des individus et des entités, comme notre gouvernement l'a déjà fait.

Comme si ces catastrophes ne suffisaient pas, une épidémie de choléra a ressurgi en Haïti et pourrait entraîner la perte de milliers de vies supplémentaires. Étant donné la façon dont elle se propage et les effets néfastes qu'elle a eus dans un passé récent, la communauté internationale doit agir rapidement. Face à cette tragédie, ce que les autorités et le peuple haïtiens attendent, c'est une réponse efficace, qui leur donne un semblant d'espoir que les conséquences catastrophiques qu'ils subissent actuellement seront atténuées.

Comme nous l'avons déjà dit, tous les efforts pour instaurer la paix dans ce pays doivent aller de pair avec un processus politique inclusif, dirigé par les Haïtiens eux-mêmes, en vue de parvenir à l'unité nationale nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes de la crise prolongée dans le pays. Cependant, nous sommes à un tournant ; la priorité est de pacifier la situation et de fournir autant d'aide humanitaire que possible pour atténuer le désespoir de la population haïtienne. Entre-temps, compte tenu de cette situation sanitaire alarmante et de la facilité et de la rapidité naturelles avec lesquelles les maladies se propagent, notre pays met actuellement en œuvre des programmes de santé et assure une surveillance épidémiologique active aux frontières, en plus des autres mesures qu'il prend pour protéger la population dominicaine de cette menace sanitaire.

Nous sommes confrontés à une crise humanitaire et de sécurité sans précédent en Haïti. Elle doit être traitée avec l'urgence qu'elle mérite. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous appelons une fois encore le Conseil de sécurité à utiliser toutes les ressources et tous les moyens dont il dispose pour inverser le cours de cette situation et l'empêcher de se propager par-delà les frontières de notre voisin. Onze millions d'Haïtiens demandent une réponse au seul organe multilatéral à avoir pour mandat et pour responsabilité de l'apporter.

Nous savons tous que le mandat principal du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cependant, ce principe ne trouvera jamais d'expression concrète si un citoyen, un être humain, ne peut donner à son voisin une accolade fraternelle, dans la paix, comme c'est le cas en Haïti aujourd'hui. C'est un élément essentiel de l'esprit humain.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Belize.

**M. Fuller** (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M<sup>me</sup> Helen La Lime, de son exposé, et nous nous félicitons des efforts déployés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti dans le cadre du processus de stabilisation du pays.

La CARICOM demeure extrêmement préoccupée par la situation dans notre pays frère, Haïti. La paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité sont les aspirations légitimes de tous les peuples, et le peuple haïtien ne les a que trop attendues. Cependant, il ne peut y avoir de stabilité durable en Haïti sans une stratégie de développement durable à long terme, qui vise à renforcer les institutions du pays et son économie. La sécurité est sans conteste un aspect essentiel de la stabilité ; or, en Haïti, la violence en bande organisée, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les enlèvements se poursuivent sans relâche et sapent les conditions de sécurité, plongent le pays dans l'anarchie, font des centaines de victimes et perturbent le bon fonctionnement de la société haïtienne.

La CARICOM condamne fermement la guerre et les exactions incessantes des bandes organisées qui ont pratiquement paralysé le pays. Nous soulignons qu'il est indispensable de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti dans un effort concerté pour rétablir complètement la sécurité et faire régner l'état de droit. À cet égard, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont pris acte de la demande du Premier Ministre Henry tendant à l'octroi d'une aide urgente par les partenaires internationaux d'Haïti sous la forme d'une assistance à court terme pour faire face aux crises sécuritaire et humanitaire. Par conséquent, les chefs de gouvernement de la CARICOM mènent des consultations internes pour décider de la meilleure façon de répondre à la demande de M. Henry. Le renforcement de l'appareil sécuritaire de l'État doit également s'étendre aux mesures de lutte contre la corruption, les flux financiers illicites et les flux illicites d'armes. La combinaison de ces fléaux constitue une menace directe pour le peuple haïtien et pourrait avoir des répercussions déstabilisantes et inquiétantes sur les États voisins de la région.

La CARICOM est profondément préoccupée par le blocus qu'imposent les gangs sur le carburant, empêchant ainsi la population d'avoir accès à des services

essentiels tels que les soins de santé, une eau potable sûre et fiable et des conditions d'hygiène convenables, qui sont des droits humains fondamentaux, indispensables pour la survie et la préservation de la dignité. Ils sont également essentiels pour enrayer la propagation du choléra, qui a malheureusement refait surface dans le pays. Il faut s'attaquer immédiatement à ce problème pour éviter que ne se reproduisent les immenses souffrances que les Haïtiens ont endurées ces dernières années. De plus, l'insécurité alimentaire croissante est très préoccupante. Des millions de personnes sont confrontées à une faim aiguë, et la situation est maintenant exacerbée par les prix mondiaux des denrées alimentaires et l'inflation galopante. Les vulnérabilités sont élevées, car Haïti est confronté à plusieurs crises à la fois.

Nous estimons qu'il est urgent de veiller à ce que tous les acteurs nationaux engagent un dialogue politique véritable et constructif, guidé par un esprit de compromis. Les intérêts personnels et partisans doivent être mis de côté pour combler le fossé politique existant, renforcer la confiance et contribuer valablement au succès du processus politique. Cependant, le peuple haïtien ne peut pas faire cavalier seul. Il a besoin de l'appui véritable de divers partenaires régionaux et internationaux pour l'aider à suivre la voie arrêtée. La CARICOM, dont Haïti est un membre apprécié, offre ses instruments et outils, et est bien placée pour apporter son concours au processus électoral et jouer un rôle de bons offices dans le cadre du dialogue entre les acteurs nationaux. Nous ne pouvons pas non plus négliger le rôle que pourraient jouer à cet égard la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Organisation des États américains et l'Union africaine, ainsi que leurs éventuelles contributions. Par-dessus tout, les efforts pour surmonter les difficultés apparemment insurmontables auxquels le peuple haïtien est confronté doivent être dirigés et contrôlés par les Haïtiens. À cet égard, un processus de dialogue inter-haïtien inclusif, associant de manière égale et pleine les femmes et les jeunes, est essentiel et doit s'accompagner d'un processus de réconciliation nationale.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple haïtien dans sa lutte contre les causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans le pays. Le sous-développement structurel que connaît Haïti ne peut être dissocié des injustices historiques qu'il a subies pendant l'esclavage, le colonialisme et l'impérialisme. Par conséquent, la noble cause d'une justice réparatrice ne peut plus être éludée. « La démotivation à l'égard d'Haïti »

est un concept que nous ne devons pas laisser s'enraciner dans la conscience collective. Nous ne pouvons pas perdre notre compassion lorsque nous examinons la crise haïtienne. Nous avons le devoir solennel de rester pleinement engagés concernant la situation en Haïti et d'aider nos frères et sœurs qui aspirent à un nouveau départ et le méritent.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.

**M<sup>me</sup> Kontoleontos** (Organisation internationale de la Francophonie) : Au nom de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), S. E. M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo, je voudrais remercier le Conseil de sécurité et son président d'avoir bien voulu inviter l'OIF à cette séance consacrée à la situation en Haïti.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour son exposé. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti, S. E. M. Génés, du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Álvaro Gil, et du représentant du Belize.

L'Organisation internationale de la Francophonie a toujours manifesté sa solidarité à l'endroit de Haïti sur le plan politique, à travers l'accompagnement technique apporté à ses diverses institutions. La Secrétaire générale de la Francophonie réunit régulièrement les représentants de ses États et gouvernements membres sur la situation en Haïti et a dépêché deux missions pour explorer les voies et moyens d'une solution apaisée et consensuelle aux difficultés que vit le pays. Ces derniers mois, elle a entrepris des consultations auprès de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de promouvoir une dynamique concertée autour de la problématique du dialogue inter-haïtien.

Au plan technique, l'OIF n'a cessé de mobiliser ses programmes de coopération en soutien au système éducatif, à la stabilisation politique, à la consolidation de la démocratie et au renforcement des capacités des institutions nationales, dans des domaines, entre autres, des élections et de l'état de droit.

Ainsi, l'OIF mène conjointement avec ONU-Femmes, une initiative pour le renforcement des capacités des femmes candidates en leadership politique. Et en partenariat avec l'UNESCO, de jeunes Haïtiens exerçant dans les médias ont été formés aux

fondements du journalisme et de la vérification des faits, mais aussi aux techniques professionnelles de couverture électorale.

La situation aujourd'hui en Haïti est hors de contrôle. D'une crise politique, le pays est entré dans une profonde crise sécuritaire et à présent dans une crise humanitaire. La sécurité humaine se détériore, sur les plans alimentaire, environnemental, sanitaire et physique avec les violences des gangs armés. Les menaces sécuritaires sont portées par des acteurs internes, qui sont bien connus dans le pays. Les gangs attisent les foyers de violence et organisent des enlèvements. Ils dominent l'État dans ses capacités à assurer ses fonctions régaliennes en matière de sécurité intérieure.

L'insécurité et la pauvreté s'alimentent l'une l'autre. L'aggravation de la pauvreté ouvre de larges opportunités aux réseaux et organisations criminels et violents, qui recrutent de plus en plus de jeunes, dans un cercle vicieux qu'il convient de rompre de manière urgente.

Par ailleurs, l'appareil de production nationale est en panne depuis plusieurs années. Haïti ne produit que 13,6 % de sa consommation de riz, principale céréale de sa base alimentaire. L'érosion de la viabilité économique et de la légitimité politique prive l'État du pouvoir d'agir efficacement contre la prolifération et l'usage des armes légères et de petit calibre dans le pays, notamment par des acteurs non étatiques. Le soutien à Haïti doit aussi se traduire dans les voies et moyens d'aider à relancer sa production agricole et manufacturière en vue de réduire de façon significative le chômage des jeunes.

Sur le plan politique, l'échec de la dernière initiative de la société civile pour organiser la signature d'un accord politique entre le Premier Ministre et les groupes de l'opposition traduit les difficultés à produire un dialogue national endogène et constructif. La persistance de l'impasse politique crée une ambiance de défiance vis-à-vis de la classe politique, mais aussi de la classe économique.

L'urgence aujourd'hui en Haïti est le rétablissement de la sécurité et la réponse à la détresse humanitaire. La situation actuelle constitue une menace réelle et sérieuse pour la stabilité et la sécurité de tous les autres pays de la Caraïbe et des Amériques, et même au-delà. La Francophonie est pleinement solidaire des options et initiatives de ses partenaires dans ce contexte. Elle soutient l'initiative en cours au Conseil de sanctionner les chefs de gangs et leurs promoteurs. Elle s'engage

à poursuivre le plaidoyer pour que la lutte contre les gangs soit prioritaire, avant même de penser à organiser des élections.

La Secrétaire générale de la Francophonie a condamné dans son communiqué du 6 octobre les actes de pillage et de violence qui ont déferlé et déferlent encore sur Haïti. Elle demande que tous les efforts nationaux et internationaux soient mobilisés pour répondre à l'urgence humanitaire, et a invité les autorités nationales et tous les acteurs nationaux à créer les conditions de reprise de livraison des produits de première nécessité et du carburant destinés au fonctionnement des services de santé et d'approvisionnement en eau potable.

L'OIF se réjouit des relations qu'elle a établi avec la CARICOM, afin d'œuvrer de concert, à l'accompagnement des acteurs haïtiens et à la recherche de solutions haïtiennes. La Francophonie reste engagée en faveur de la tenue d'un dialogue politique inter-haïtien, impliquant le soutien de la communauté internationale. Elle reste disposée à jouer son rôle de mobilisation des partenaires dans ce sens.

**Le Président** : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 heures.*